

## Compte Financier 2023 UBS

*Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,  
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,  
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,  
Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;*

### Après en avoir délibéré,

**Article premier :** Le conseil d'administration arrête à l'unanimité des suffrages exprimés les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 062.9 ETPT dont 818.4 ETPT sous plafond État et 244.5 ETPT hors plafond
- 102 480 202 € d'autorisations d'engagement dont
  - 79 909 948 € Personnel
  - 14 821 572 € Fonctionnement et Intervention
  - 7 748 682 € Investissement
- 101 889 824 € de crédits de paiement dont
  - 79 922 489 € Personnel
  - 13 654 775 € Fonctionnement et Intervention
  - 8 312 560 € Investissement
- 97 925 347 € de recettes
- - 3 964 476 € de solde budgétaire

**Article 2 :** Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 4 669 981 € de variation de trésorerie
- 682 507 € de résultat patrimonial
- 3 359 839 € de capacité d'autofinancement
- - 1 686 752 € de variation de fonds de roulement

**Article 3 :** Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat de 682 507 € en réserves.

### Documents en annexe :

- Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles

<b>Décompte des votes :</b>	<i>Suffrages exprimés :</i>	16
Membres en exercice :	27	<i>Pour :</i> 16
Membres présents :	12	<i>Contre :</i> 0
Membres représentés :	4	<i>Abstentions :</i> 0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT  
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 19 mars 2024

